

## CONSEIL DE QUARTIER

DISTRICT 5 | VASSAN

# Compte rendu

Séance du 12 novembre 2024 à 19 h au Centre communautaire de Saint-Edmond de Vassan, 579 chemin Saint-Edmond

### PRÉSENCES :

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier

Mme Nicole Binet, conseillère de quartier  
M. Gaétan Gignac, conseiller de quartier  
Mme Geneviève Larche, conseillère de quartier  
M. Serge Ross, conseiller de quartier  
M. Douglas Simpson, conseiller de quartier

### ABSENCES :

M. Éric Dallaire, conseiller de quartier  
Mme Chantal Gagnard, agente administrative aux communications pour la Ville de Val-d'Or

### INVITÉ :

Mme Amélie Thibault, policière-marraine, Sûreté du Québec

ASSISTANCE : 9 personnes

---

#### 1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier de Vassan, souhaite la bienvenue aux gens présents. Il procède ensuite à l'ouverture de la rencontre à 19 h.

#### 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président effectue la lecture de l'ordre du jour. Lecture faite, il est proposé par Mme Geneviève Larche, appuyé par, M. Serge Ross de l'adopter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION VAS2024-09-01**

#### 3- Lecture, suivis et adoption du compte rendu de la rencontre du 23 septembre 2024

Une lecture du procès-verbal est réalisée par M. St-Jules. Les suivis sont faits simultanément. Il est proposé par Mme Nicole Binet, appuyé par M. Gaétan Gignac, d'adopter le compte rendu de la dernière rencontre, avec les modifications demandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION VAS2024-09-02**



**Suivis**

- a. **Collecte des déchets | Descente de bateaux** : Point à suivre lors de la prochaine rencontre.
- b. **Abat-poussière** : La résolution a été transmise aux Travaux publics; celle-ci a été bien appréciée.
- c. **Entretien des patinoires et des pelouses** : Les contrats ont été octroyés le 7 octobre 2024. Un contrat de deux ans est allé à Déneige-Pro. Le déneigement de la patinoire de Vassan coûtera 15 521,63 \$ pour 10 semaines. Les semaines excédentaires seront à 1350 \$ la semaine.
- d. **Bacs à fleurs | Lac Malartic** : Mme Dominique Ferland, résidente du Lac Malartic, prend la parole pour expliquer l'état d'avancement du projet. Ce projet, qui concerne l'embellissement du chemin de la Plage, coin Bérubé Proulx, pour rendre cet endroit qui sert d'accueil, très chaleureux. Au départ, le Service Sports et plein air (SSPA) souhaitait poser des bacs à fleurs, mais finalement ils ont opté pour l'aménagement d'une rocaille, avec des vivaces pour en diminuer l'entretien tel que des graminées, de petits arbustes, des hémérocalles. Après que quelques bénévoles ont désherbé et débroussaillé l'espace à embellir, l'équipe SSPA de la Ville a installé du géotextile et des roches ont été posées au bas de la rocaille. Il reste uniquement à placer les plus grosses roches, mais comme elles sont lourdes à déplacer, une aide serait la bienvenue. Le SSPA s'est d'ailleurs engagé à venir terminer les travaux avec de la machinerie.  
Puisque l'hiver des motoneiges circulent à cet endroit, les clôtures à neige seront installées.  
M. St-Jules félicite Mme Ferland d'avoir lancé ce projet amené à grandir.
- e. **Surpopulation des chats** : M. St-Jules apportera ce sujet en caucus, documentation de la municipalité d'Amos à l'appui. En effet, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le micropuçage des animaux a été instauré dans la Ville d'Amos.

- 4- **Policrière-marraine (présentation)** : M. St-Jules introduit Mme Amélie Thibault, la policière-marraine des quartiers de Vassan (et le secteur de Saint-Edmond) et de Val-Senneville. Elle œuvre pour la Sûreté du Québec depuis 7 ans, dont 2 ans à Val-d'Or. Son rôle consiste à établir le lien avec les autres agents du poste et de s'assurer que le suivi des demandes citoyennes soit réalisé. Elle agit comme personne-ressource en matière de criminalité et du respect de la sécurité routière.

Un tour de la table est rapidement fait pour permettre aux gens de se présenter, en spécifiant le quartier dans lequel ils résident et le niveau de leur implication dans le conseil de quartier.

Plusieurs **enjeux problématiques** sont soulevés par les concitoyens à la policière-marraine, parmi lesquels :

- Saint-Edmond est un grand territoire constitué de terres agricoles et de plusieurs agglomérations séparées par des distances assez grandes.
- Différents types d'usagers de la route : résidents et non-résidents; camions lourds et agricoles.
- Problème de vitesse à Saint-Edmond :
  - Différentes zones de vitesse dans le village non respectées
  - Stop non respecté à l'intersection Curé-Brien chemin Saint-Edmond
  - Vitesse de 30 km à l'heure non respectée devant le parc Arc-en-Ciel
  - Protéger 43 enfants, marcheurs et cyclistes de l'excès de vitesse
  - Conscientisation du voisinage par rapport à la vitesse excessive
- Enjeu environnemental : des personnes utilisent la descente de bateau à mauvais escient pour laver leurs quatre-roues
- Pont Champagne : plusieurs problématiques observées autour du pont Champagne, soit : vandalisme, déchets abandonnés, feux laissés sans surveillance, transactions, pistes de motocross
- Chasse : utilisation d'armes à feu près des résidences pour chasser



Des **solutions** sont proposées pour remédier aux problèmes rencontrés :

- Tout d’abord, certains citoyens aimeraient porter plainte, mais ils ne le font pas par peur des représailles. L’agente explique comment porter plainte de manière confidentielle. En fait, pour éviter que les appels soient interceptés sur les ondes radio, les citoyens peuvent appeler directement au poste ou se présenter, et demander d’être rappelés sous une base confidentielle.
- Les citoyens demandent ensuite une surveillance accrue aux heures de pointe, soit entre 7 h et 8 ½ et 16 h et 18 h et que plus de constats soient donnés. L’agente propose d’ouvrir une requête. Ainsi, un suivi sera à faire et la demande sera mise en priorité. Par souci d’efficacité, elle demande toutefois de passer par M. St-Jules pour ouvrir cette requête citoyenne, comme toutes requêtes, afin que les demandes soient regroupées et acheminées par un seul canal. Plusieurs citoyens peuvent être sur la même requête.

M. St-Jules remercie Mme Thibault pour sa visite. À la suite de sa présentation, le conseil de quartier formule la présente résolution :

**Résolution : Installation de radars pédagogiques aux entrées du village de Saint-Edmond**

Il est proposé par M. Serge Ross, appuyé par M. Douglas Simpson, que le conseil de quartier demande à la Ville d’installer des radars pédagogiques dans les entrées du village de Saint-Edmond afin d’aider les policiers dans leurs tâches. Les conseillers votent l’urgence d’agir et insistent sur la récurrence des comportements dangereux.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION VAS2024-09-03**

**5- Parc Arc-en-Ciel**

M. St-Jules s’est informé auprès du SSPA pour connaître l’état des résultats du sondage en lien avec la consultation citoyenne sur l’aménagement du parc Arc-en-Ciel. En fait, ce sont 66 sondages qui ont été complétés. Le sondage sera terminé officiellement le vendredi 15 novembre. Le SSPA présentera les résultats de l’analyse à la prochaine rencontre de quartier du 11 mars prochain.

**6- Virée au pont Champagne**

Mme Annie Dénommmé, résidente près du pont Champagne, prend la parole pour dénoncer une situation fâcheuse.

L’an passé, le tonnage a été changé au niveau du pont. La CSSOB a demandé à madame si l’autobus pouvait se retourner dans la cour. Elle avait dit oui à condition que les dommages soient réparés, le cas échéant. Il y a effectivement eu quelques dommages, car le terrain n’est pas égal : roulrières et accumulations d’eau.

En changeant le tonnage, plusieurs transporteurs, qui n’étaient pas au courant, se sont mis à se servir de la cour pour se retourner. En août, des automobilistes sont débarqués pour dire qu’ils étaient désolés d’avoir brisé sa cour. La Ville fut contactée et est venue épandre de la terre pour essayer de réparer les roulrières, et ce, en deux reprises et les deux fois, comme le terrain était trop humide, la terre n’a pas pu être épandue. La citoyenne est donc prise avec un gros amas terreux dans sa cour.

Le déneigeur a communiqué récemment avec elle pour lui dire que cette année le coût du déneigement serait plus cher, et ce, bien qu’elle fasse déneiger son terrain depuis 27 ans et qu’elle soit rendue avec un très bon prix. Cette année, avec les assurances, le coût du déneigement est rendu à 850\$ et en plus sa cour est brisée.



Un employé de la Ville lui a suggéré d'acheter une partie de son terrain pour en faire une virée. Mais elle ne veut pas, car ses arbres sont rendus matures et qu'elle a une plantation. Elle est d'accord pour qu'ils vivent dans sa cour, mais qu'ils paient le déneigement et l'entretien de la cour s'ils la brisent.

Les conseillers de quartier suggèrent qu'elle demande une compensation pour la virée sur son terrain, et que soient payés tous les frais encourus pour l'entretien en tout temps, y compris le déneigement, car c'est un service qui est pris.

### **Résolution : demande de compensation pour la virée au pont Champagne**

Le conseil de quartier demande que la Ville de Val-d'Or paie une compensation pour l'utilisation du terrain, de payer le déneigement, de faire les réparations de la virée, de l'entretien en tout temps chez Mme Dénommmé tant que celui-ci sera utilisé comme virée. Proposé par M. Serge Ross, appuyé par M. Gaétan Gignac.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION VAS2024-09-04**

Mme Dénommmé fait ensuite part des inconvénients encourus à la suite des travaux réalisés dans la descente du pont Champagne depuis l'installation d'une plaque de ciment pour encren la rampe qui descend jusqu'au quai. Quand les ouvriers municipaux ont vidé le ciment, ils ont mis tout un tas de ciment à côté du banc et le paysage s'en trouve gâché.

M. Jean St-Jules donne ensuite l'heure juste quant aux travaux qui seront faits la prochaine année sur le pont Champagne. Des travaux se feront à l'été 2025 pour amener la capacité portante de 5 tonnes à 12 tonnes. En ce qui a trait à la restauration complète du pont pour sa valeur patrimoniale, c'est encore à l'étude. Pour l'instant, l'aspect fonctionnel est priorisé.

### **7- Budget :**

- a) **Trésorerie** : La mise à jour du solde de la petite caisse est de 2000,50 \$.  
Mme Geneviève Larche accepte de s'occuper de la gestion de la petite caisse en attendant de trouver une solution.
  
- b) **Projets structurants : demande de décaissement pour les projets structurants en 2025**  
Aux fins des projets structurants pour le conseil de quartier de Vassan, il est proposé par M. Gaétan Gignac, appuyé par Nicole Binet, de demander le décaissement de 1250 \$ pour l'année 2025 et que le libellé soit fait au nom de Mme Geneviève Larche, trésorière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION VAS2024-09-05**

**8- Souper du Conseil de quartier** : Le souper des fêtes des conseillers de quartier aura lieu le mardi 17 décembre à 17 h au Bistro de Vassan.

### **9- Varia**

- a) **Comité des résidents | Lac Malartic** : Le comité des résidents du Lac demande au conseiller de demander de rencontrer le Service technique et la mairesse.

### **10- Questions, interventions du public**

- a) **Descente de bateau | Chemin Harricana** : Le dossier est dans les mains des avocats en ce moment, car il y a une évaluation de la juste valeur marchande du travail à faire qui doit être faite par une firme externe de la région pour qu'il n'y ait pas apparence de conflit d'intérêts. Une demande au CPTAQ pour faire une dérogation d'une partie de territoire après les travaux sera faite.



- b) **Coût du nivelage | Secteur Vassan** : M. Gignac demande le coût d'un nivelage. Cela sera demandé à nouveau.
- c) **Rehaussement du chemin du pont Champagne** : Une citoyenne aimerait savoir quand les travaux seront terminés, car il manque 500 mètres.

**11- Date de la prochaine assemblée**

La prochaine rencontre du conseil de quartier aura lieu le mardi 11 mars 2025 à 19 h, au Bistro de Vassan, situé 504, route 111.

**12- Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Nicole Binet, appuyé par M. Douglas Simpson, de lever la séance. Il est 20 h 32.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION VAS2024-09-06**

---

CHANTAL GAINARD  
Secrétaire d'assemblée